

débat historique afin de déterminer dans quelle mesure ils peuvent guider nos efforts au cours de cette session extraordinaire.

La gamme des propositions visant une plus grande stabilité dans le monde et l'apaisement des tensions est vaste. Elle va de ce qu'on appelle communément la "déclaration d'intentions" à la notion de désarmement complet et général.

La "déclaration d'intentions" recouvre l'ensemble des pactes de non-agression, des traités de garantie, des assurances de sécurité et des interdictions d'utiliser certaines armes. L'exemple classique de ce genre de formule est le pacte Briand-Kellogg de 1928. Par cette entente, les parties, dont toutes les grandes puissances de l'époque, renonçaient à la guerre comme instrument de politique nationale et s'engageaient à régler leurs différends uniquement par des moyens pacifiques. Ce pacte inaugurerait une nouvelle époque, croyait-on. Le verdict beaucoup plus cruel des historiens est qu'il a obnubilé la vision des hommes d'État des années trente.

La déclaration d'intentions n'est pas désuète pour autant. Elle est implicite dans l'idée de la renonciation à recourir le premier aux armes nucléaires. C'est avec un égal sérieux que certains prônent cette idée et que d'autres l'envisagent. Il est difficile de l'écarter sans plus, car elle donnerait voix et autorité à une conception largement étendue de la moralité internationale.

Il se peut qu'elle puisse encore contribuer à rassurer les pays qui ont renoncé aux armes nucléaires. Mais ne nous leurrions pas: les déclarations d'intentions ne remplaceront jamais les gestes concrets de désarmement. Il suffit d'une seule violation pour qu'elles ne soient plus qu'un chiffon de papier. Elles n'ont d'effet ni sur les dispositifs militaires ni sur les ressources qu'on y consacre. Elles peuvent même être néfastes dans la mesure où elles font oublier le préalable à tout désarmement véritable, soit la réduction des effectifs militaires et des armements.

Si la déclaration d'intentions s'appuie trop sur la valeur des bonnes intentions, la notion de désarmement général et complet, par contre, a fait montre d'un égal irréalisme dans ses attentes.

Cette dernière expression a été créée lors de la Conférence mondiale du désarmement de 1932, mais la notion se trouvait déjà au cœur du pacte de la Société des Nations, qui parlait de "la réduction des armements nationaux au minimum compatible avec la sécurité nationale". Cette optique s'est modifiée par la suite avec la création des Nations Unies. La Seconde Guerre mondiale étant toujours présente dans les esprits, la Charte des Nations Unies a plutôt mis l'accent sur la sécurité collective. Mais le perfectionnement des armes nucléaires et l'échec des idées consacrées par la Charte ont replacé le débat sous le thème du désarmement général et complet. D'innombrables résolutions reprennent, depuis quelques années, cette idée pour en faire le principe fondamental et le but ultime de la communauté mondiale.

Il importe de se rappeler combien englobante était cette idée de désarmement général et complet au début des années soixante. On ne songeait pas seulement au